

## 6 Les dispositions qui concernent l'aménagement et l'urbanisme

Statut de la disposition :

- C : Compatibilité
- R : Recommandation
- A : Action volontaire

### Dispositions concernant l'aménagement

| Numéro | Statut | Titre de la disposition   | Actions visées par la disposition   |
|--------|--------|---|---|
| 112    | A      | Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement  | Réalisation d'un guide sur l'articulation des procédures réglementaires lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement, avec le SAGE   |
| 113    | A      | Participer à la conception et à la promotion des démarches d'aménagement durable, comme vecteurs de diffusion des objectifs du SAGE   | Participation des acteurs de l'eau aux instances d'élaboration des démarches d'aménagement durable ; et des acteurs de l'aménagement aux instances du SAGE  |
| 114    | A      | Poursuivre et développer les actions visant à former les aménageurs et les bailleurs à la prise en compte du grand cycle de l'eau, dans ses dimensions hydraulique, écologique et paysagère | Formation des aménageurs/bailleurs aux enjeux du grand cycle de l'eau ; animation/valorisation de journées/cycles de formation  |
| 121    | A      | Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage à l'échelle du territoire Marne Confluence   | Elaboration d'un référentiel permettant de réconcilier l'eau et l'aménagement / urbanisme, au bénéfice des ressources en eau et des milieux <i>via</i> les paysages   |
| 124    | R      | Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans tous les projets d'aménagement  | Valorisation de la qualité paysagère dans les projets d'aménagement   |
| 132    | R      | Mettre en œuvre des démarches exemplaires de gestion intégrée des eaux pluviales à la source lors de tous les projets d'aménagement et de rénovation urbaine                                | Limitation de l'imperméabilisation, voire sa réduction dans les secteurs en renouvellement urbain, par la mise en œuvre de dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales, dans le cadre d'une approche multifonctionnelle |

| Numéro | Statut | Titre de la disposition   | Actions visées par la disposition  |
|--------|--------|---|--|
| 133    | R      | Améliorer la gestion des eaux pluviales sur l'existant  | Mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales sur les espaces urbanisés existants  |
| 142    | R      | Intégrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution  | Protection des zones humides dans les projets d'aménagement  |
| 222    | C      | Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité de la rivière | Maîtrise des rejets d'eaux pluviales issues de voiries soumis à la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.)   |
| 323    | R      | Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges                                | Intégration des exigences écologiques et paysagères dans les projets d'aménagement de berges   |
| 423    | R      | Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière pour permettre la restauration hydromorphologique des affluents  | Mise en œuvre d'une maîtrise foncière via des procédures / démarches adaptées ou via les documents d'urbanisme                                 |
| 426    | R      | Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges                                | Intégration des exigences écologiques et paysagères dans les projets d'aménagement de berges   |
| 442    | R      | Etudier les possibilités de réouverture des anciens rus et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets   | Identification des tronçons des anciens rus pour lesquels une réouverture est souhaitée ou envisageable, au regard notamment de l'urbanisation |
| 512    | A      | Réaliser et mettre en œuvre un plan de vocation des espaces riverains sur la Marne et le Canal de Chelles   | Apprécier les besoins économiques et sociaux et les espaces potentiels pour les mettre en œuvre sur les rives de la Marne                      |
| 621    | A      | Mobiliser et coordonner les collectivités maîtres d'ouvrages « eau » notamment  | Faire vivre les commissions thématiques et aider à la production des groupes de travail thématiques en lien notamment avec les                 |

| Numéro | Statut | Titre de la disposition  | Actions visées par la disposition   |
|--------|--------|--|---|
|        |        | assainissement et « aménagement » autour des objectifs du SAGE   | acteurs de l'aménagement <sup>211</sup>   |
| 632    | A      | Aider les pétitionnaires et porteurs de projet, collectivités et aménageurs notamment, à respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux                                 | Accompagnement des acteurs afin qu'ils intègrent au mieux les obligations réglementaires et les objectifs du SAGE |
| 654    | A      | Inciter les acteurs de Marne Confluence à intégrer les principes et moyens d'action de la SLGRI Métropole Francilienne dans leurs interventions et leurs documents d'urbanisme | Intégrer les objectifs du SAGE, relatifs à la SLGRI, dans les documents d'urbanisme                               |

## Dispositions concernant l'urbanisme

| Numéro | Statut | Titre de la disposition  | Actions visées par la disposition  |
|--------|--------|--|--|
| 111    | C      | Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme  | Modalités de participation de la CLE et de la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme  |
| 112    | A      | Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement                                   | Création d'un outil interactif d'aide à l'information / orientation / décision permettant d'intégrer les données eau et les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme |
| 123    | C      | Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans les documents d'urbanisme  | Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme   |
| 131    | C      | Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE | Intégration des prescriptions des zonages pluviaux dans les PLU/PLUI (règlement notamment) et mise en annexe du zonage   |

| Numéro | Statut | Titre de la disposition  | Actions visées par la disposition   |
|--------|--------|--|---|
| 141    | C      | Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme  | Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme  |
| 144    | A      | Consolider la trame verte et bleue du territoire en encourageant la création de milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux | Intégration dans les documents d'urbanismes d'objectifs et prescriptions visant à recréer des milieux humides   |
| 216    | C      | Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les capacités effectives des dispositifs d'assainissement et les impacts cumulés que peuvent supporter les milieux récepteurs         | Intégration des éléments clés de l'assainissement dans les documents d'urbanisme  |
| 313    | C      | Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne  | Intégration de la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme   |
| 422    | C      | Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme  | Intégration des potentialités de restauration hydromorphologique des affluents dans les documents d'urbanisme ; opportunité de définition de marges de retrait des aménagements ou installation par rapport au lit du cours d'eau |
| 441    | R      | Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme   | Inscription des anciens rus dans les documents d'urbanisme  |
| 513    | C      | Identifier et formaliser la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme  | Intégration de la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme   |